



Obsèques de : Monsieur INHUMATION

INHUMATION Devis Type

Devis n°2500000142 établi le 09/09/2026

Désignation	Quantité	PU HT €	MT TTC €	TVA
Organisation et démarches Organisation des obsèques dans une commune unique : Formalités, démarches administratives, traitement du dossier et coordination des intervenants pour des obsèques à Paris, Bois-Colombes et proche banlieue. Total Organisation et démarches	1,00	333,33	400,00	1
Cercueil LE PIN BRUT - Cercueil 22 mm en pin massif équipé de quatre poignées lys en plastique or et d'une garniture étanche - Forme parisien - Finition brute. Plaque d'identification en plastique petit modèle Livraison d'un cercueil à la chambre mortuaire d'un hôpital ou au funérarium en vue d'une mise en bière. Capiton DAHLIA blanc ou champagne. Habillage intérieur, coussin et couverture en taffetas. Total Cercueil	1,00 1,00 1,00 1,00	566,67 29,17 81,67 116,67	680,00 35,00 98,00 140,00	1 1 1 1
Transfert après mise en bière Corbillard avec son chauffeur-porteur pour convoi d'une durée de 4h maximum à Paris, Bois-Colombes et proche banlieue (92/95) Total Transfert après mise en bière	1,00	404,55	445,00	2
Cérémonie				



Obsèques de : Monsieur INHUMATION

INHUMATION Devis Type

Devis n°2500000142 établi le 09/09/2026

Désignation	Quantité	PU HT €	MT TTC €	TVA
Équipe de 3 porteurs pour un convoi d'une demi-journée Total Cérémonie	1,00	375,00	450,00 450,00	1
Inhumation - Travaux de cimetière Creusement sépulture 1 place, 1,50m de profondeur Total Inhumation - Travaux de cimetière	1,00	516,67	620,00 620,00	1

Validité du devis : 1 mois

Taux TVA	MT HT €	MT TVA €	Net à payer €
1 20,00	2019,17	403,83	2423,00
2 10,00	404,55	40,45	445,00
Total	2423,72	444,28	2868,00

Bon pour accord Signature

CONDITIONS DE VENTE

Vous avez été reçu par Clémence MAILLOT

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.